

Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Figure 3.2 Milieux naturel et humain

Limites

-  Zone d'étude
-  Numéro et ligne de lot
-  Courbe de niveau en mètres
-  Zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Infrastructures urbaines

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Accès et chemin non pavé
-  Chemin de fer et emprise
-  Ligne de transport d'énergie
-  Bâtiment et numéro civique
-  Croix de chemin

Affectation du sol

-  Agriculture
-  Forêt
-  Agroforestier
-  Résidence rurale
-  Résidence à faible densité
-  Commerce et service

Espace forestier

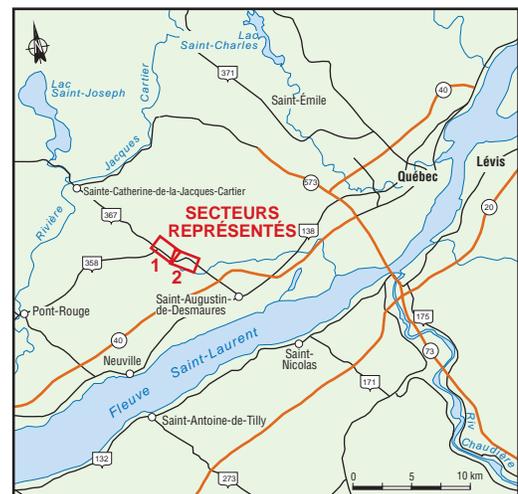
-  Peuplement dominé par l'érable rouge avec des essences conifériennes
-  Peuplement dominé par l'érable à sucre en association avec d'autres feuillus tolérants
-  Peuplement dominé par le sapin baumier, le mélèze, les épinettes et la pruche
-  Érablière exploitée

Dépôt de surface

-  Dépôts glaciaires sans morphologie particulière (Till indifférencié)
Dépôts lâches ou compacts sans triage constitués d'une farine de roches et d'éléments de toutes tailles généralement anguleux à sub-anguleux. La granulométrie des matériaux peut varier de l'argile au bloc selon les régions.
-  Dépôts marins (Faciès d'eau peu profonde)
Dépôt constitué de sable et parfois de gravier.
-  Dépôts organiques
Dépôts constitués d'une accumulation de matière organique plus ou moins décomposée et dérivée de sphagnes, mousses, litière forestière, etc.

Espace hydrographique

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau intermittent et fossé de drainage



Fond de carte :
Ministère des Ressources naturelles, 21L/13-200-0102, 21L/14-200-0101.

Dépôts de surface :
Ministère des Ressources naturelles, 21L/13, 21L14.

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Octobre 2004

Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de l'arrondissement Laurentien de la Ville de Québec (Saint-Augustin-de-Desmaures) et de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Figure 3.2 Milieux naturel et humain

Limites

-  Zone d'étude
-  Numéro et ligne de lot
-  Courbe de niveau en mètres
-  Zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Infrastructures urbaines

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Accès et chemin non pavé
-  Chemin de fer et emprise
-  Ligne de transport d'énergie
-  Bâtiment et numéro civique
-  Croix de chemin

Affectation du sol

-  Agriculture
-  Forêt
-  Agroforestier
-  Résidence rurale
-  Résidence à faible densité
-  Commerce et service

Espace forestier

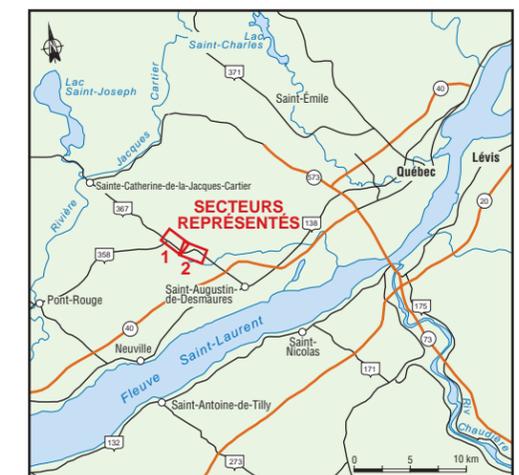
-  Peuplement dominé par l'érable rouge avec des essences conifériennes
-  Peuplement dominé par l'érable à sucre en association avec d'autres feuillus tolérants
-  Peuplement dominé par le sapin baumier, le mélèze, les épinettes et la pruche
-  Érablière exploitée

Dépôt de surface

-  Dépôts glaciaires sans morphologie particulière (Till indifférencié)
Dépôts lâches ou compacts sans triage constitués d'une farine de roches et d'éléments de toutes tailles généralement anguleux à sub-anguleux. La granulométrie des matériaux peut varier de l'argile au bloc selon les régions.
-  Dépôts marins (Faciès d'eau peu profonde)
Dépôt constitué de sable et parfois de gravier.
-  Dépôts organiques
Dépôts constitués d'une accumulation de matière organique plus ou moins décomposée et dérivée de sphagnes, mousses, litière forestière, etc.

Espace hydrographique

-  Cours d'eau
-  Cours d'eau intermittent et fossé de drainage



Fond de carte :
Ministère des Ressources naturelles, 21L/13-200-0102, 21L/14-200-0101.
Dépôts de surface :
Ministère des Ressources naturelles, 21L/13, 21L/14.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

Octobre 2004

